

Comptes annuels

A.D.I.L. 54 55

31/12/2025

Ce document contient 41 pages

A.D.I.L. 54 55

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Sommaire

0.1	Rapport de l'expert-comptable	3
1	<i>Comptes annuels de transition</i>	4
1.1	Bilan Actif - Transition	5
1.2	Bilan Passif - Transition	6
1.3	Compte de résultat - Transition	7
2	<i>Comptes annuels</i>	9
2.1	Bilan Actif	10
2.2	Bilan Passif	11
2.3	Compte de résultat	12
3	<i>Comptes annuels détaillés</i>	14
3.1	Bilan actif (détail)	15
3.2	Bilan passif (détail)	16
3.3	Compte de résultat (détail)	17
4	<i>Annexe</i>	20
4.1	AnnexeAssoc (1)	21

Rydge Conseil
Expertise Comptable, Gestion sociale, Conseil

35 avenue du 20ème Corps

-

Immeuble Quai Ouest BP 50279

54000 NANCY

Téléphone : +33383927000

Site internet : www.rydge.fr

ASS A.D.I.L. 54 - 55

48 Rue du Sergent Blandan

54000 NANCY

Compte rendu de travaux de l'expert-comptable

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entité ASS A.D.I.L. 54 - 55 relatifs à l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 qui se caractérisent par les données suivantes :

• Total du bilan :	619 024	€
• Produits d'exploitation	569 495	€
• Résultat net comptable :	21 094	€

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des Experts-Comptables applicable à la mission de présentation de comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

-
Henry LEYVAL



A.D.I.L. 54 55

Comptes annuels de transition



Page : 4 / 41

A.D.I.L. 54 55

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
	Frais d'établissement (I)				
Actif immobilisé	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	66 548	30 188	36 359	42 241
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	Autres immobilisations incorporelles				
	TOTAL	66 548	30 188	36 359	42 241
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Participations et créances rattachées				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 788		1 788	1 740
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	1 788		1 788	1 740
	Total (II)	68 336	30 188	38 147	43 981
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	25 100		25 100	18 140
	Charges constatées d'avance	1 517		1 517	
	TOTAL	26 617		26 617	18 140
	Valeurs mobilières de placement				175 000
	Instruments de trésorerie				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	200 000		200 000	
	Disponibilités	354 258		354 258	365 385
	Charges constatées d'avance				2 359
	TOTAL (III)	580 876		580 876	560 885
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)				
	TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	649 212	30 188	619 024	604 867
Renvois	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) Dont à plus d'un an (brut)				

A.D.I.L. 54 55

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	45 293	45 293
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	73 175	73 175
	Report à nouveau	345 153	319 948
	Excédent ou déficit de l'exercice	21 093	25 205
	Situation nette (sous-total)	484 715	463 622
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		484 715	463 622
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	21 712	35 898
Total (II)		21 712	35 898
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	18 136	18 094
Total (III)		18 136	18 094
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 213	6 807
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	85 247	80 445
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		94 460	87 252
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		619 024	604 867
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

A.D.I.L. 54 55

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	30 704	30 359
	Ventes de biens et services	12 075	
	Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service dont parrainages		
	Production stockée		
	Production immobilisée		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	418 682	413 946
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	93 844	97 519
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	14 186	5 556
	Autres produits	3	7
Total des produits d'exploitation (I)		569 494	547 388
Charges d'exploitation	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	54 296	54 338
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 151	10 516
	Salaires et traitements		319 766
	Salaires	352 368	
	Charges sociales		118 543
	Cotisations sociales	130 910	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 130	3 011
	Dotations aux provisions	41	1 916
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		33 120
	Autres charges	27	6
Total des charges d'exploitation (II)		558 926	541 220
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		10 568	6 168

A.D.I.L. 54 55

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	10 524	11 979
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des produits financiers (III)		10 524	11 979
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		1
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
Total des charges financières (IV)			1
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)		10 524	11 978
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)		21 093	18 146
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		7 059
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (V)			7 059
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion		
	Sur opérations en capital		
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total des charges exceptionnelles (VI)			
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			7 059
Participation des salariés aux résultats (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
Total des produits (I + III + V)		580 019	566 427
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		558 926	541 222
EXCÉDENT OU DÉFICIT		21 093	25 205
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature		19 751	19 933
Bénévolat			
TOTAL		19 751	19 933
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens		19 751	19 933
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
TOTAL		19 751	19 933



A.D.I.L. 54 55

Comptes annuels



Page : 9 / 41

A.D.I.L. 54 55

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾				
	Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	66 548	30 188	36 359	42 241
	Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
	TOTAL	66 548	30 188	36 359	42 241
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Actif circulant	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	1 788		1 788	1 740
	Prêts				
	Autres immobilisations financières				
	TOTAL	1 788		1 788	1 740
Total (II)		68 336	30 188	38 147	43 981
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	25 100		25 100	18 140
Actif circulant	Charges constatées d'avance	1 517		1 517	2 359
	TOTAL	26 617		26 617	20 500
	Divers				
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	200 000		200 000	175 000
	Disponibilités	354 258		354 258	365 385
Total (III)		580 876		580 876	560 885
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		649 212	30 188	619 024	604 867
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

A.D.I.L. 54 55

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	45 293	45 293
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	73 175	73 175
	Report à nouveau	345 153	319 948
	Excédent ou déficit de l'exercice	21 093	25 205
	Situation nette (sous-total)	484 715	463 622
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		484 715	463 622
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	21 712	35 898
Total (II)		21 712	35 898
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	18 136	18 094
Total (III)		18 136	18 094
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 213	6 807
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	85 247	80 445
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		94 460	87 252
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		619 024	604 867
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

A.D.I.L. 54 55

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	30 704	30 359
	Ventes de biens et services	12 075	
	Ventes de biens dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	418 682	413 946
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public Dons manuels Mécénats Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	93 844	97 519
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
Charges d'exploitation	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	14 186	5 556
	Autres produits	3	7
	Total des produits d'exploitation (I)	569 494	547 388
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	54 296	54 338
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 151	10 516
	Salaires	352 368	319 766
Produits financiers	Cotisations sociales	130 910	118 543
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 130	3 011
	Dotations aux provisions	41	1 916
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		33 120
	Autres charges	27	6
	Total des charges d'exploitation (II)	558 926	541 220
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	10 568	6 168
	De participations		
Charges financières	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	10 524	11 979
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	10 524	11 979
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		1
	Différences négatives de change		
Produits financiers	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		1
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	10 524	11 978
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	21 093	18 146

A.D.I.L. 54 55

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		7 059
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		7 059
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	580 019	566 427
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	558 926	541 222
EXCÉDENT OU DÉFICIT	21 093	25 205
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	19 751	19 933
Bénévolat		
TOTAL	19 751	19 933
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	19 751	19 933
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	19 751	19 933



A.D.I.L. 54 55

Comptes annuels détaillés



Page : 14 / 41

A.D.I.L. 54 55

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan Actif	31/12/2025	31/12/2024	%
Installations techniques, matériel et outillage industriels	36 359,85	42 241,75	-13.92
21810000 Agencements installations	714,00	714,00	
21820000 Matériel de transport	42 347,50	42 347,50	
21830000 Matériel informatique	13 636,98	16 881,00	-19.22
21835000 Matériel & mobilier de bureau	9 849,53	9 849,53	
28181000 Amort. agencements & installations	-714,00	-714,00	
28182000 Amort. matériel de transport	-10 455,44	-1 985,94	-426.47
28183000 Amort. matériel informatique	-9 169,19	-15 000,81	38.88
28183500 Amort. matériel & mob. bureau	-9 849,53	-9 849,53	
Total des immobilisations corporelles	36 359,85	42 241,75	-13.92
Autres titres immobilisés	1 788,00	1 740,00	2.76
27180000 Autres titres	1 788,00	1 740,00	2.76
Total des immobilisations financières	1 788,00	1 740,00	2.76
Total de l'actif immobilisé	38 147,85	43 981,75	-13.26
Autres créances	25 100,00	18 140,66	38.36
44170000 Subventions à recevoir	16 600,00	18 000,00	-7.78
46700000 Produits divers à recevoir	8 500,00	0,00	NS
46870000 Divers produits à recevoir	0,00	140,66	-100
Charges constatées d'avance	1 517,65	2 359,82	-35.69
48600000 Charges constatées d'avance	1 517,65	2 359,82	-35.69
Total des créances	26 617,65	20 500,48	29.84
Instruments financiers à terme et jetons détenus	200 000,00	175 000,00	14.29
50830000 DAT	200 000,00	175 000,00	14.29
Disponibilités	354 258,58	365 385,25	-3.05
51230000 Livret A	83 257,63	81 498,63	2.16
51240000 Livret Epargne Sociétaire	15 792,04	15 516,64	1.77
51250000 CRCA	28 158,92	32 663,97	-13.79
51251000 CRCA CLS	226 602,46	228 050,25	-0.63
51880000 Interets courus à recevoir	447,53	7 655,76	-94.15
Total de l'actif circulant	580 876,23	560 885,73	3.56
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF	619 024,08	604 867,48	2.34

A.D.I.L. 54 55

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Bilan passif	31/12/2025	31/12/2024	%
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	45 293,09	45 293,09	
10240000 Fonds propres sans droit de reprise	45 293,09	45 293,09	
Autres réserves	73 175,53	73 175,53	
10688000 Autres réserves	73 175,53	73 175,53	
Report à nouveau	345 153,46	319 948,01	7.88
11000000 Report à nouveau créditeur	345 153,46	319 948,01	7.88
Excédent ou déficit de l'exercice	21 093,50	25 205,45	-16.31
Excédent ou déficit de l'exercice	21 093,50	25 205,45	-16.31
Situation nette	484 715,58	463 622,08	4.55
Total des fonds propres	484 715,58	463 622,08	4.55
Fonds dédiés	21 712,00	35 898,00	-39.52
19400000 Fonds dédiés	21 712,00	35 898,00	-39.52
Total des fonds reportés et dédiés	21 712,00	35 898,00	-39.52
Provisions pour charges	18 136,16	18 094,67	0.23
15210000 Provisions pour pensions et obligations similaires	18 136,16	0,00	NS
15810000 Autres provisions pour charges	0,00	18 094,67	-100
Total des provisions	18 136,16	18 094,67	0.23
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 213,23	6 807,12	35.35
40110000 Fournisseurs - Achats de biens et prestations de services	5 179,39	4 107,12	26.11
40810000 Fournisseurs	4 033,84	2 700,00	49.4
Dettes fiscales et sociales	85 247,11	80 445,61	5.97
42820000 Dettes sur congés payés	31 226,35	29 676,33	5.22
43100000 Urssaf	11 768,35	10 820,00	8.76
43710000 Mutuelles	350,00	1 781,52	-80.35
43720000 Caisses de retraite	9 150,25	8 243,89	10.99
43730000 Prévoyance	1 574,24	1 432,28	9.91
43820000 Charges sociales sur congés payés	16 094,05	15 022,92	7.13
44180000 Subventions à rembourser	4 166,67	4 166,67	
44200000 Prélèvement à la source	1 514,13	1 394,00	8.62
44810000 Etat - charges à payer	9 403,07	0,00	NS
44860000 Etat taxes sur salaires à payer	0,00	7 908,00	-100
Total des dettes	94 460,34	87 252,73	8.26
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF	619 024,08	604 867,48	2.34

A.D.I.L. 54 55

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
Cotisations	30 704,02	30 359,52	1.13
75611000 Cotisations Collège 1	19 250,00	17 750,00	8.45
75612000 Cotisations Collège 2	240,00	330,00	-27.27
75613000 Cotisations Collège 3	11 214,02	12 279,52	-8.68
Ventes de biens	12 075,00	0,00	NS
70880000 Produits Bail Renov	12 075,00	0,00	NS
Concours publics et subventions d'exploitation	418 682,32	413 946,43	1.14
74100000 Subv. Ministère	126 900,00	126 799,00	0.08
74120000 Subv. Conseil Départemental 55	32 400,00	0,00	NS
74130000 Subvention DDETS PP 55	50 000,00	0,00	NS
74140000 Subvention DDETS 54	50 000,00	0,00	NS
74150000 Subvention Grand Est	1 285,72	0,00	NS
74160000 Autres subventions	39 096,60	0,00	NS
74200000 Subv. Conseil Départemental 54	70 000,00	70 000,00	
74210000 Subvention CAF 54	21 000,00	21 000,00	
74211000 Subvention CAF 54 Observatoire	15 000,00	15 000,00	
74240000 Subvention CAF 55	13 000,00	13 000,00	
74300000 Subv. Conseil Départemental 55	0,00	32 400,00	-100
74510000 Subvention DDETS PP 55	0,00	45 833,33	-100
74520000 Subvention DDETS 54	0,00	50 000,00	-100
74530000 Subvention Grand Est	0,00	1 285,70	-100
74540000 Autres subventions	0,00	38 628,40	-100
Ressources liées à la générosité du public	0,00	0,00	NS
Ressources liées à la générosité du public	0,00	0,00	NS
Contributions financières	93 844,05	97 519,35	-3.77
75510000 Action Logement	93 844,05	97 519,35	-3.77
Utilisations des fonds dédiés	14 186,00	5 556,00	155.33
78940000 Report ressources non utilisées	14 186,00	5 556,00	155.33
Autres produits	3,54	7,23	-51.04
75810000 Autres produits de gestion	3,54	7,23	-51.04
<i>Total des produits d'exploitation</i>	<i>569 494,93</i>	<i>547 388,53</i>	<i>4.04</i>
Autres achats et charges externes	54 296,94	54 338,32	-0.08
60630000 Fournitures d'entretien	620,27	503,69	23.15
60631000 Fournitures informatiques	376,08	204,94	83.51
60640000 Fournitures administratives	950,20	4 645,88	-79.55
60660000 Carburants	707,09	1 666,40	-57.57
61350000 Locations mobilières	6 237,83	4 203,97	48.38
61550000 Réparations mat.transport	601,53	2 542,00	-76.34
61560000 Maintenance	1 929,50	2 120,12	-8.99
61610000 Assurances	4 486,34	4 588,76	-2.23
61810000 Documentations	1 394,05	951,03	46.58
62260000 Honoraires	21 310,28	18 780,40	13.47
62310000 Informations et publications	0,00	793,20	-100
62340000 Cadeaux	0,00	289,95	-100
62510000 Frais déplacements	0,00	295,46	-100
62511000 Frais de déplacement réunions	3 636,71	5 442,33	-33.18
62512000 Frais de déplacement permanences	3 082,32	867,74	255.21
62513000 Frais de déplacement formations	1 342,15	480,49	179.33
62561000 Missions réunions	88,33	443,47	-80.08
62562000 Missions permanences	836,55	1 187,20	-29.54
62563000 Missions formations	49,40	49,20	0.41

A.D.I.L. 54 55

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat		31/12/2025	31/12/2024	%
62570000	Réceptions	1 459,39	894,24	63.2
62610000	Frais postaux	695,77	268,20	159.42
62620000	Frais telecom	1 261,15	1 126,25	11.98
62780000	Frais de banque	172,00	200,40	-14.17
62810000	Cotisations	295,00	353,00	-16.43
62820000	Frais de formation	2 765,00	1 440,00	92.01
Impôts, taxes et versements assimilés		11 151,07	10 516,98	6.03
63110000	Taxes sur les salaires	9 403,07	7 908,00	18.91
63330000	Formation professionnelle continue	1 740,38	1 651,46	5.38
63540000	Frais d'enregistrement	7,62	957,52	-99.2
Salaires		352 368,17	319 766,70	10.2
64110000	Salaires	314 078,02	294 419,84	6.68
64120000	Conges payés	1 550,02	-1 869,89	182.89
64130000	Indemnités complémentaires	2 388,18	5 839,95	-59.11
64140000	Indemnités	22 019,05	11 057,65	99.13
64810000	Chèques déjeuners	11 261,77	10 622,12	6.02
64820000	Provision CS / CP	1 071,13	-302,97	453.54
Cotisations sociales		130 910,33	118 543,95	10.43
64510000	Urssaf	87 071,45	78 545,85	10.85
64520000	Mutuelle	21 383,29	19 386,30	10.3
64530000	Retraite	21 267,59	19 638,60	8.29
64750000	Medecine travail	1 188,00	973,20	22.07
Dotations aux amortissements et aux dépréciations		10 130,87	3 011,60	236.39
68112000	Dot.amort.immos corporelles	10 130,87	3 011,60	236.39
Dotations aux provisions		41,49	1 916,67	-97.84
68150000	Dot. prov. pour risques et charges	41,49	1 916,67	-97.84
Reports en fonds dédiés		0,00	33 120,00	-100
68940000	Engagements à réaliser sur subventions attribués	0,00	33 120,00	-100
Autres charges		27,14	6,05	348.6
65800000	Charges diverses	27,14	6,05	348.6
<i>Total des charges d'exploitation</i>		<i>558 926,01</i>	<i>541 220,27</i>	<i>3.27</i>
1. RÉSULTAT D'EXPLOITATION		10 568,92	6 168,26	71.34
Autres intérêts et produits assimilés		10 524,58	11 979,93	-12.15
76800000	Autres produits financiers	10 524,58	11 979,93	-12.15
<i>Total des produits financiers</i>		<i>10 524,58</i>	<i>11 979,93</i>	<i>-12.15</i>
Intérêts et charges assimilées		0,00	1,74	-100
66160000	Agios bancaires	0,00	1,74	-100
<i>Total des charges financières</i>		<i>0,00</i>	<i>1,74</i>	<i>-100</i>
2. RÉSULTAT FINANCIER		10 524,58	11 978,19	-12.14
3. RÉSULTAT COURANT avant impôts		21 093,50	18 146,45	16.24

A.D.I.L. 54 55

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 (Bilan)

Compte de résultat	31/12/2025	31/12/2024	%
Produits exceptionnels	0,00	7 059,00	-100
77520000 PCEA corporels	0,00	7 059,00	-100
4. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	0,00	7 059,00	-100
Total des produits	580 019,51	0,00	NS
Total des produits	580 019,51	0,00	NS
Total des charges	558 926,01	0,00	NS
Total des charges	558 926,01	0,00	NS
EXCÉDENT (+) OU DÉFICIT (-)	21 093,50	25 205,45	-16.31

Annexe



Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos-le 31/12/2025

ASS A.D.I.L. 54 - 55

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieures à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
5.2	Dérogations	8
5.3	Principes et méthodes comptables	8
6.	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	10
6.1	Actif immobilisé	10
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	11
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	12
6.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	13
6.1.4	Modalités d'amortissements	13
6.2	Actif circulant	13
6.2.1	Autres créances	13
6.2.2	Charges constatées d'avance	13
6.3	Fonds associatifs	14
6.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	14
6.3.2	Tableau de variation des fonds propres	15
6.3.3	Fonds dédiés	15
6.4	Provisions réglementées et pour risques et charges	16
6.4.1	Tableau de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	16
6.4.2	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	17
6.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	18
6.6	Compte de résultat	19
6.6.1	Résultat par activité ou établissement	19
6.6.2	Produits du compte de résultat	19
6.6.3	Honoraires du commissaire aux comptes	21

7.	Informations relatives à l'effectif	21
----	-------------------------------------	----

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« L'association a pour objet d'informer le public sur toutes questions touchant au logement et à l'habitat. Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite. Elle peut, lorsque la situation locale le permet s'accompagner d'une information sur des offres de terrains et de logements disponibles. Elle vise à favoriser le bon déroulement des projets d'accession à la propriété des ménages et à permettre aux usagers, en particulier aux personnes défavorisées, de disposer de tous les éléments permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant. Le contact direct avec le public est privilégié dans la mesure du possible.

L'action de l'association auprès du public exclut tout acte administratif, commercial ou contentieux ».

2 Nature et périmètre

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions liées au logement
- Actions de formation à destination du public ou des partenaires de l'association

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité de conseil juridique, financier et fiscal : cette activité s'est exercée auprès des usagers, professionnels, élus et partenaires dans le département de Meurthe-et-Moselle et dans le département de la Meuse.
- Activité de formation : cette activité s'est exercée auprès des usagers dans le département de Meurthe-et-Moselle

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont relatives aux ressources humaines.

4 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu postérieurement à la clôture.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement.

Le règlement ANC n°2018-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement n°2033-03 du 7 juillet 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ' continuité de l'exploitation,
- ' permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC n°2022-06
- ' indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.1.1 Changement de méthode comptable

La première application des règlements ANC n°2022-06 et 2022-03 relatifs à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article L122-1 du PCG.

Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement ANC n°2022-06.

En particulier, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principes et méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

6. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés

6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	714	-	-	-	714
	Matériel de transport	42 348	-	-	-	42 348
	Mat bur., informatique, mobilier	26 731	4 249	7 493	-	23 487
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	69 792	4 249	7 493	-	66 548
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	1 740	48	-	-	1 788
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV	1 740	48	-	-	1 788
Total général		71 532	4 297	7 493	-	68 336

6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	714	-	-	714
	Matériel de transport	1 986	8 470	-	10 455
	Mat bur., informatique, mobilier	24 850	1 661	7 493	19 019
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		27 550	10 131	7 493	30 188
Total général		27 550	10 131	7 493	30 188

6.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	27 550	10 131	-	7 493	-	30 188
TOTAL	27 550	10 131	-	7 493		30 188

6.1.4 Modalités d'amortissements

Les immobilisations sont amorties suivant ce plan d'usage :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Agencements et installations	Linéaire	20
Matériel de transport	Linéaire	20
Matériel informatique	Linéaire	33
Matériel de bureau	Linéaire	10 à 25

6.2 Actif circulant

6.2.1 Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 25 100€ et leur répartition s'établit comme suit :

- Subvention CAF 54 pour 6 300€
- Subvention 54 Observatoire pour 4500€
- Batigère pour 5 800€
- Solde de produits Bail Renov pour 8 500€

6.2.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 518€ et relèvent de l'exploitation.

6.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n° 1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n° 1999-01).

6.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables.

Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment.

6.3.2 Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	45 293				45 293
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	73 175				73 175
Report à nouveau	319 948	25 205			345 153
Excédent ou déficit de l'exercice	25 205		21 093	25 205	21 093
Situation nette (sous-total)	463 621	25 205	21 093	25 205	484 714
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					

6.3.3 Fonds dédiés

Sont comptabilisés à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation versées par des autorités administratives ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie versées par les donateurs, les testateurs, les mécènes.
- La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ». Sont comptabilisés au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :

- Les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- Les montants des immobilisations acquises ou produites dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations DDETS PP 55	2 778		2 778			0	
Subventions d'exploitation DDETS 2024	33 120		11 408			21 712	
TOTAL	35 898		14 186			21 712	

6.4 Provisions réglementées et pour risques et charges

6.4.1 Tableau de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0			0
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges	18 095	41		18 136
Total	18 095	41	0	18 136

6.4.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	18 136		18 136
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	0		0
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	0		0

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes retraite. Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour la méthode (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans,
- Taux d'actualisation : 4.20%.

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 43 %.

Le montant des engagements retraite est de 18 136€ à la clôture de l'exercice.

6.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	25 100	25 100	
Charges constatées d'avance		1 518	1 518	
TOTAL		26 618	26 618	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		9 213	9 213		
Dettes fiscales et sociales		85 247	85 247		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		94 460	94 460		

6.6 Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.6.1 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice		Déficit	Excédent
Gestion propre (= libre)			
1	Département de la Meurthe et Moselle (54)		6 586
2	Département de la Meuse (55)		14 507
Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)		NEANT	NEANT
Résultat de l'exercice			21 093

6.6.2 Produits du compte de résultat

6.6.2.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation. Cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Les cotisations s'élèvent à 33 178€ au 31/12/2025.

6.6.2.2 Produits de tiers financeurs

Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

6.6.2.3 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature des locaux mis à disposition dans la Meuse aux motifs suivants :

L'une des conditions suivantes devant être remplie ne l'est pas :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

Ces locaux sont mis à disposition de l'Association pour l'euro symbolique par le Conseil Département de la Meuse.

En revanche, notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature relative aux locaux mis à disposition à Nancy et qui ont été valorisées par le Conseil Département de Meurthe-et-Moselle pour un total de 19 752€ pour l'année 2025, réparti comme suit :

- Mise à disposition des locaux 13 680€
- Fluides et entretien 6 072€

6.6.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	• CAC 1	• CAC 2
• Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 000€ TTC	NEANT
• Au titre d'autres prestations	NEANT	NEANT
• Honoraires totaux	6 000€ TTC	NEANT

7. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		

ADIL 54 55**Compte de résultat pour l'activité du Département de la Meurthe et
Moselle**

	2025	2024
Subventions	271 268	244 378
Cotisations & Action Logement	95 518	124 297
Autres produits	8 575	0
Reprises aux provisions et amortissements		0
<i>Total produits d'exploitation</i>	<i>375 361</i>	<i>368 675</i>
Achats et charges externes	33 948	34 905
Charges de personnel	335 069	316 303
Dotations aux provisions et amortissements	7 019	3 415
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>376 037</i>	<i>354 624</i>
Résultat d'exploitation	-676	14 052
Résultat financier	7 262	8 265
Résultat exceptionnel	0	4 000
Résultat net	6 586	26 317

ADIL 54 55**Compte de résultat pour l'activité du Département de la Meuse**

	2025	2024
Subventions	144 941	140 744
Cotisations & Action Logement	31 508	32 413
Autres produits	3 500	0
Reprises aux provisions et amortissements	14 186	5 556
<i>Total produits d'exploitation</i>	<i>194 134</i>	<i>178 713</i>
Achats et charges externes	20 376	19 439
Charges de personnel	159 360	132 524
Dotations aux provisions et amortissements	3 153	34 633
<i>Total charges d'exploitation</i>	<i>182 889</i>	<i>186 596</i>
Résultat d'exploitation	11 245	-7 883
Résultat financier	3 263	3 713
Résultat exceptionnel	0	3 059
Résultat net	14 507	- 1 111

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

Association interdépartementale d'information sur le logement de Meurthe-et-Moselle et de Meuse « ADIL de Meurthe-et-Moselle et de Meuse »

48 Esplanade Jacques Baudot
54000 NANCY
SIREN 341 863 348

Aux membres de l'Association,
Madame la Présidente,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « ADIL de Meurthe-et-Moselle et de Meuse » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessous, nous attirons votre attention sur la note « changement de réglementation comptable » exposée dans les « Principes et méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant la première application des règlements ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 et ANC n°2023-03 relatifs à la modernisation des états financiers.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Subventions d'exploitation :

Nos travaux ont notamment consisté à :

- rapprocher les opérations comptabilisées avec les conventions de financement ;
- apprécier la justification des subventions d'exploitation restant à encaisser inscrites à l'actif du bilan ;
- apprécier la justification des fonds dédiés sur subventions d'exploitation inscrits au passif du bilan ;
- vérifier le correct rattachement des subventions d'exploitation au compte de résultat de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Nancy, le 19 juin 2026

BATT AUDIT

Charlotte GENATIO



Commissaire aux Comptes



A.D.I.L. 54 55

Actif		Au 31/12/2025			Au 31/12/2024
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	Montant net
Frais d'établissement (I)					
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles	Frais de développement Donations temporaires d'usufruit Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾ Immobilisations incorporelles en cours , avances et acomptes TOTAL			
	Immobilisations corporelles	Terrains Constructions Installations techniques, matériel et outillage industriels Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes TOTAL	66 548 66 548	30 188 30 188	36 359 42 241 42 241
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾	Participations Créances rattachées à des participations Autres titres immobilisés Prêts Autres immobilisations financières TOTAL	1 788 1 788		1 788 1 740 1 740
	Total (II)				
Actif circulant	Stocks et en cours				
	Créances ⁽³⁾	Créances clients, usagers et comptes rattachés Créances reçues par legs ou donations Autres créances Charges constatées d'avance TOTAL	25 100 1 517 26 617		25 100 1 517 20 500
	Divers	Instruments financiers à terme et jetons détenus Disponibilités	200 000 354 258		175 000 365 385
	Total (III)				
Frais d'émission des emprunts (IV)					
Primes de remboursement des emprunts (V)					
Écart de conversion et différence d'évaluation - Actif (VI)					
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)		649 212	30 188	619 024	604 867
Renvois	(1) Dont droit au bail (2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières (3) Dont à plus d'un an (brut)				

Cog

A.D.I.L. 54 55

Passif		Au 31/12/2025	Au 31/12/2024
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	45 293	45 293
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres réserves	73 175	73 175
	Report à nouveau	345 153	319 948
	Excédent ou déficit de l'exercice	21 093	25 205
	Situation nette (sous-total)	484 715	463 622
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
Total (I)		484 715	463 622
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total (I bis)			
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	21 712	35 898
Total (II)		21 712	35 898
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	18 136	18 094
Total (III)		18 136	18 094
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾		
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾		
	Instruments financiers à terme		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 213	6 807
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	85 247	80 445
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total (IV)		94 460	87 252
Écart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)			
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		619 024	604 867
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

A.D.I.L. 54 55

		Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	30 704	30 359
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	12 075	
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service		
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	418 682	413 946
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
Charges d'exploitation	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	93 844	97 519
	Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Utilisations des fonds dédiés	14 186	5 556
	Autres produits	3	7
	Total des produits d'exploitation (I)	569 494	547 388
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	54 296	54 338
Charges d'exploitation	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	11 151	10 516
	Salaires	352 368	319 766
	Cotisations sociales	130 910	118 543
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	10 130	3 011
	Dotations aux provisions	41	1 916
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Reports en fonds dédiés		33 120
	Autres charges	27	6
	Total des charges d'exploitation (II)	558 926	541 220
	1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	10 568	6 168
Produits financiers	De participations		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	10 524	11 979
	Reprises sur dépréciations et provisions		
	Différences positives de change		
	Produits des immobilisations financières cédées		
Charges financières	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des produits financiers (III)	10 524	11 979
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilés		1
	Différences négatives de change		
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges financières	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
	Total des charges financières (IV)		1
	2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	10 524	11 978
	3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	21 093	18 146



A.D.I.L. 54 55

	Du 01/01/2025 Au 31/12/2025 12 mois	Du 01/01/2024 Au 31/12/2024 12 mois
Produits exceptionnels (V) Total		7 059
Charges exceptionnelles (VI) Total		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		7 059
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	580 019	566 427
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	558 926	541 222
EXCÉDENT OU DÉFICIT	21 093	25 205
Évaluation des contributions volontaires en nature		
Contributions volontaires en nature		
Dons en nature		
Prestations en nature	19 751	19 933
Bénévolat		
TOTAL	19 751	19 933
Charges des contributions volontaires en nature		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens	19 751	19 933
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL	19 751	19 933

Table des matières

1	Objet social	4
2	Nature et périmètre	5
3	Description des moyens mis en œuvre	6
4	Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture	7
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	7
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	7
5	Principes et méthodes comptables	8
5.1	Principes généraux	8
5.1.1	Changement de méthode comptable	8
5.2	Dérogations	8
5.3	Principes et méthodes comptables	8
6.	Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat	10
6.1	Actif immobilisé	10
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	11
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	12
6.1.3	Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture	13
6.1.4	Modalités d'amortissements	13
6.2	Actif circulant	13
6.2.1	Autres créances	13
6.2.2	Charges constatées d'avance	13
6.3	Fonds associatifs	14
6.3.1	Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)	14
6.3.2	Tableau de variation des fonds propres	15
6.3.3	Fonds dédiés	15
6.4	Provisions réglementées et pour risques et charges	16
6.4.1	Tableau de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	16
6.4.2	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	17
6.5	État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice	18
6.6	Compte de résultat	19
6.6.1	Résultat par activité ou établissement	19
6.6.2	Produits du compte de résultat	19
6.6.3	Honoraires du commissaire aux comptes	21





7. Informations relatives à l'effectif

21

1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

« L'association a pour objet d'informer le public sur toutes questions touchant au logement et à l'habitat. Cette information, qui repose sur une compétence juridique et financière confirmée, doit être complète, neutre, personnalisée et gratuite. Elle peut, lorsque la situation locale le permet s'accompagner d'une information sur des offres de terrains et de logements disponibles. Elle vise à favoriser le bon déroulement des projets d'accession à la propriété des ménages et à permettre aux usagers, en particulier aux personnes défavorisées, de disposer de tous les éléments permettant l'exercice d'un choix véritable et indépendant. Le contact direct avec le public est privilégié dans la mesure du possible.

L'action de l'association auprès du public exclut tout acte administratif, commercial ou contentieux ».



2 Nature et périmètre

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- Conseil juridique, financier et fiscal sur toutes les questions liées au logement
- Actions de formation à destination du public ou des partenaires de l'association

Le périmètre des activités ou missions sociales listées ci-dessus peut être ainsi défini :

- Activité de conseil juridique, financier et fiscal : cette activité s'est exercée auprès des usagers, professionnels, élus et partenaires dans le département de Meurthe-et-Moselle et dans le département de la Meuse.
- Activité de formation : cette activité s'est exercée auprès des usagers dans le département de Meurthe-et-Moselle

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont relatives aux ressources humaines.

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "C. G." or similar, located at the bottom right of the page.

4 Faits caractéristiques d'importance significative de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun évènement significatif n'est survenu au cours de l'exercice.

4.2 Faits caractéristiques postérieures à la clôture

Aucun évènement significatif n'est survenu postérieurement à la clôture.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Les comptes annuels ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 modifié par le règlement 2022-06 du 4 novembre 2022, et complété des mises à jour en vigueur actuellement.

Le règlement ANC n°2018-06 du 4 novembre 2022 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif modifié par le règlement n°2033-03 du 7 juillet 2023.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- ' continuité de l'exploitation,
- ' permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, à l'exception des incidences de la première application de l'ANC n°2022-06
- ' indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

5.1.1 Changement de méthode comptable

La première application des règlements ANC n°2022-06 et 2022-03 relatifs à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article L122-1 du PCG.

Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement ANC n°2022-06.

En particulier, les dispositions du règlement ANC n°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

5.2 Dérogations

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 Principes et méthodes comptables

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :



- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.



6. Informations relatives aux postes du bilan et du compte de résultat

6.1 Actif immobilisé

À leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés



6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	Terrains	-	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	714	-	-	-	714
	Matériel de transport	42 348	-	-	-	42 348
	Mat. bur., informatique, mobilier	26 731	4 249	7 493	-	23 487
	Immo. Corp. En cours	-	-	-	-	-
	Avances et acomptes	-	-	-	-	-
	Total III	69 792	4 249	7 493	-	66 548
Immobilisations financières	Participations	-	-	-	-	-
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	1 740	48	-	-	1 788
	Prêts et autres immo. financières	-	-	-	-	-
	Total IV	1 740	48	-	-	1 788
Total général		71 532	4 297	7 493	-	68 336



6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissement s incorporelles	Frais d'établissement Total I	-	-	-	-
	Autres immobilisations incorporelles Total II	-	-	-	-
Amortissements corporelles	Terrains	-	-	-	-
	Constructions	-	-	-	-
	Install. Tech., mat., outillage	-	-	-	-
	Install. générales, ag. Am. divers	714	-	-	714
	Matériel de transport	1 986	8 470	-	10 455
	Mat bur., informatique, mobilier	24 850	1 661	7 493	19 019
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		27 550	10 131	7 493	30 188
Total général		27 550	10 131	7 493	30 188



6.1.3 Amortissements et dépréciations - État de rapprochement entre ouverture et clôture

Amortissement et dépréciation	Début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Fin de l'exercice
		Amortissement	Dépréciation	Amortissement	Dépréciation	
Incorporelles	-	-	-	-	-	-
Corporelles	27 550	10 131	-	7 493	-	30 188
TOTAL	27 550	10 131	-	7 493		30 188

6.1.4 Modalités d'amortissements

Les immobilisations sont amorties suivant ce plan d'usage :

Catégories d'immobilisations	Amortissement	
	Mode	Taux
Agencements et installations	Linéaire	20
Matériel de transport	Linéaire	20
Matériel informatique	Linéaire	33
Matériel de bureau	Linéaire	10 à 25

6.2 Actif circulant

6.2.1 Autres créances

Les autres créances s'élèvent à 25 100€ et leur répartition s'établit comme suit :

- Subvention CAF 54 pour 6 300€
- Subvention 54 Observatoire pour 4500€
- Batigère pour 5 800€
- Solde de produits Bail Renov pour 8 500€

6.2.2 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 1 518€ et relèvent de l'exploitation.

6.3 Fonds associatifs

La présentation des fonds associatifs dans le bilan avant répartition est normée dans le règlement CRC 99-01.

Le résultat comptable ne pouvant être attribué aux adhérents, qui n'ont aucun droit individuel celui-ci, le résultat positif est appelé « excédent » et le résultat négatif « déficit. L'instance statutairement compétente se prononce sur l'affectation de l'excédent ou déficit. Chap I.1, règlement n°1999-01)

Aucune distinction n'est faite entre le résultat définitivement acquis ou celui sous contrôle des tiers financeurs, soit pouvant être repris par un tiers financeur.

Une seule ligne est consacrée au résultat global de l'exercice sous la rubrique des fonds propres.

Les subventions d'investissements affectées à un bien renouvelable par l'association ou la fondation sont maintenues au passif dans les fonds associatifs avec ou sans droit de reprise (§6 du règlement n°1999-01).

6.3.1 Fonds propres (hors report à nouveau et résultat de l'exercice)

Les fonds propres sans droit de reprise correspondent à la mise à disposition définitive d'un bien ou de numéraire au profit de l'entité. Ils sont la contrepartie de biens ou de fonds qui ne peuvent être repris ni par leurs apporteurs, ni par les fondateurs, ni par les membres de l'entité, ou, s'agissant d'une fondation, de la dotation statutaire et des dotations complémentaires non consommables.

Ce n'est le cas échéant qu'à la liquidation de l'entité qu'ils feront l'objet d'un traitement spécifique (l'apport à une autre entité ayant le même objet le plus fréquemment.



6.3.2 Tableau de variation des fonds propres

Le tableau suivant défini par l'article 431-5 du règlement n°2018-06 se substitue à l'ensemble des informations demandées dans l'article 833-11 du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général.

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE	AFFECTATION DU RESULTAT	AUGMENTATION	DIMINUTION	A LA CLOTURE
Fonds propres sans droit de reprise	45 293				45 293
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves	73 175				73 175
Report à nouveau	319 948	25 205			345 153
Excédent ou déficit de l'exercice	25 205		21 093	25 205	21 093
Situation nette (sous-total)	463 621	25 205	21 093	25 205	484 714
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					

6.3.3 Fonds dédiés

Sont comptabilisés à la clôture de l'exercice, dans les comptes de fonds dédiés, les montants non utilisés pendant l'exercice des ressources suivantes :

- Subventions d'exploitation versées par des autorités administratives ;
- Contributions financières reçues d'autres personnes morales de droit privé à but non lucratif ;
- Ressources liées à la générosité du public comprenant les dons manuels, le mécénat, les legs, donations et assurances-vie versées par les donateurs, les testateurs, les mécènes.
- La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Les sommes inscrites au passif en « Fonds dédiés » sont rapportées en produits au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du projet défini, par le crédit du compte « Utilisations de fonds dédiés ». Sont comptabilisés au crédit du compte « Utilisation de fonds dédiés » :



- Les montants des charges d'exploitation comptabilisées dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini ;
- Les montants des immobilisations acquises ou produites dans l'exercice et affectées à la réalisation d'un projet défini.

Variation des fonds dédiés issus de	A l'ouverture de l'exercice	Reports	Utilisation		Transferts	A la clôture de l'exercice	
			Montant global	Dont remboursement		Montant global	Dont fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
Subventions d'exploitations DDETS PP 55	2 778		2 778			0	
Subventions d'exploitation DDETS 2024	33 120		11 408			21 712	
TOTAL	35 898		14 186			21 712	

6.4 Provisions réglementées et pour risques et charges

6.4.1 Tableau de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	0			0
Provisions pour risques	0			0
Provisions pour charges	18 095	41		18 136
Total	18 095	41	0	18 136

6.4.2 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	18 136		18 136
Engagements de pension à d'anciens dirigeants	0		0
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite	0		0

Notre entité provisionne ses engagements relatifs aux régimes retraite. Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes.

Selon la recommandation ANC n°2013-02, dans ce cadre, nous avons opté pour la méthode (application des dispositions de l'Annexe 1 de la Reco ANC n°2013-02) qui reprend pour l'essentiel la Recommandation CNC n°2003-R.01 ;

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé : 64 ans,
- Taux d'actualisation : 4.20%.

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

Le % retenu de cotisations ou contributions à supporter par l'entité lors du versement des indemnités est de 43 %.

Le montant des engagements retraite est de 18 136€ à la clôture de l'exercice.

Cog

6.5 État des échéances des créances et des dettes à la clôture de l'exercice

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	À 1 an au plus	À plus d'un an
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	-		
	Prêts	-		
	Autres	-		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Créances Clients et Comptes rattachés	-		
	Autres	25 100	25 100	
Charges constatées d'avance		1 518	1 518	
TOTAL		26 618	26 618	

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A + d'1 an et 5 ans au +	A + de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles		-			
Autres emprunts obligataires		-			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	à 1 an maximum à l'origine	-			
	à plus d'1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers		-			
Fournisseurs et comptes rattachés		9 213	9 213		
Dettes fiscales et sociales		85 247	85 247		
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés		-			
Autres dettes		-			
Produits constatés d'avance		-			
TOTAL		94 460	94 460		

6.6 Compte de résultat

Le compte de résultat est présenté selon les dispositions du plan comptable général sauf en ce qui concernent les opérations spécifiques qui suivent :

- Produits d'exploitation : cotisations, produits de tiers financeurs, utilisations des fonds dédiés ;
- Charges : aides financières, reports en fonds dédiés ;
- Contributions volontaires en nature (produits) et charges des contributions volontaires en nature

6.6.1 Résultat par activité ou établissement

Résultat comptable de l'exercice	Déficit	Excédent
Gestion propre (= libre)		
1 Département de la Meurthe et Moselle (54)		6 586
2 Département de la Meuse (55)		14 507
Gestion sous contrôle de tiers financeurs (= conventionnée)	NEANT	NEANT
Résultat de l'exercice		21 093

6.6.2 Produits du compte de résultat

6.6.2.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur.

Notre entité peut justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation. Cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Les cotisations s'élèvent à 33 178€ au 31/12/2025.

6.6.2.2 Produits de tiers financeurs

Subventions

Les dépenses engagées avant que notre entité ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Constituent des subventions les contributions facultatives de toute nature, valorisées dans l'acte d'attribution, décidées par les autorités administratives et les organismes chargés de la gestion d'un service public industriel et commercial, justifiées par un intérêt général et destinées à la réalisation d'une action ou d'un projet d'investissement, à la contribution au développement d'activités ou au financement global de l'activité de l'organisme de droit privé bénéficiaire.

Ces actions, projets ou activités sont initiés, définis et mis en œuvre par les organismes de droit privé bénéficiaires. Ces contributions ne peuvent constituer la rémunération de prestations individualisées répondant aux besoins des autorités ou organismes qui les accordent.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* ».

6.6.2.3 Contributions et charges des contributions, volontaires en nature (pied du compte de résultat)

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit. Ceci correspond à :

- Des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes;
- Des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état;
- Des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

Une contribution est une participation, sous quelque forme que ce soit, à la réalisation d'une œuvre commune.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

- Ces apports ou affectations sont comptabilisés en charge à la date de signature de la convention ou des statuts.
- Les apports ou affectations sont soit en numéraire soit en nature.
- Les apports en nature correspondent à l'apport de tout bien qu'il soit matériel ou immatériel autre que l'argent.

La valorisation des apports de biens ou autres services se fait par référence au coût réel comme par exemple la valeur locative des mises à disposition de locaux.

Notre entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature des locaux mis à disposition dans la Meuse aux motifs suivants :

L'une des conditions suivantes devant être remplie ne l'est pas :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- L'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.



Ces locaux sont mis à disposition de l'Association pour l'euro symbolique par le Conseil Département de la Meuse.

En revanche, notre entité a décidé de comptabiliser les contributions volontaires en nature relative aux locaux mis à disposition à Nancy et qui ont été valorisées par le Conseil Département de Meurthe-et-Moselle pour un total de 19 752€ pour l'année 2025, réparti comme suit :

- Mise à disposition des locaux 13 680€
- Fluides et entretien 6 072€

6.6.3 Honoraires du commissaire aux comptes

	• CAC 1	• CAC 2
• Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	6 000€ TTC	NEANT
• Au titre d'autres prestations	NEANT	NEANT
• Honoraires totaux	6 000€ TTC	NEANT

7. Informations relatives à l'effectif

L'effectif moyen salarié y compris celui mis à disposition de l'entité se décompose ainsi, par catégorie.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2	
Agents de maîtrise et Techniciens		
Employés	6	
Ouvriers		

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Association interdépartementale d'information sur le logement de Meurthe-et-Moselle et de Meuse « ADIL de Meurthe-et-Moselle et de Meuse »

48 Esplanade Jacques Baudot
54000 NANCY
SIREN 341 863 348

Aux membres de l'Association,
Madame la Présidente,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

En application de l'article R.612-7 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes, mentionnées à l'article L.612-5 du Code de commerce, qui ont été passées au cours de l'exercice écoulé.



1. Subvention du ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation

- Administrateur concerné :
Le ministère de l'aménagement du territoire et de la décentralisation, représenté par le directeur de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages.
- Nature et modalités :
Dans le cadre de votre mission d'information du public en matière de logement et d'habitat, le Ministère de la transition écologique a accordé à votre Association une subvention d'un montant de 126 900 € au titre de l'année 2025.

2. Subvention de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de Meuse

- Administrateur concerné :
La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de Meuse représentée par Monsieur le Préfet de la Meuse.
- Nature et modalités :
Dans le cadre du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », l'État apporte en 2025 un soutien financier à votre Association en lui accordant une subvention de fonctionnement de 50 000 €. Cette aide est destinée à appuyer la mission de renforcement des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, portée par votre structure. Elle vise à permettre la mise en œuvre de formations sur ce thème, ainsi qu'à couvrir les coûts liés au personnel directement mobilisé sur le projet et les frais de gestion associés.

3. Subvention de la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de Meurthe-et-Moselle

- Administrateur concerné :
La Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités de Meurthe-et-Moselle représentée par Monsieur le Préfet de la Meurthe-et-Moselle.
- Nature et modalités :
Dans le cadre du programme 177 « Hébergement, parcours vers le logement et insertion des personnes vulnérables », l'État apporte en 2025 un soutien financier à votre Association en lui accordant une subvention de fonctionnement de 50 000 €. Cette aide est destinée à appuyer la mission de renforcement des commissions de coordination des actions de prévention des expulsions locatives, portée par votre structure. Elle vise à couvrir les coûts liés au personnel directement mobilisé pour la mise en œuvre du projet et les frais de gestion associés.



4. Subvention du Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

- Administrateur concerné :
Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle représenté par sa Présidente.
- Nature et modalités :
Pour l'année 2025, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle a accordé à votre Association une subvention de fonctionnement d'un montant de 70 000 €.

5. Subvention du Conseil Départemental de Meuse

- Administrateur concerné :
Le Conseil Départemental de Meuse représenté par son Président.
- Nature et modalités :
Pour l'année 2025, le Conseil Départemental de Meuse a accordé à votre Association une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 400 €.

6. Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle

- Administrateur concerné :
La Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle représentée par sa Présidente.
- Nature et modalités :
Afin de soutenir l'action d'information sur le logement de votre Association, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle a attribué une subvention d'un montant de 21 000 € au titre de l'année 2025.

Dans le cadre de la gestion de l'observatoire de l'habitat indigne et non décent, la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle a attribué une subvention d'un montant de 15 000 € au titre de 2025.

7. Subvention de la Caisse d'Allocations Familiales de Meuse

- Administrateur concerné :
La Caisse d'Allocations Familiales de Meuse représentée par son Président.
- Nature et modalités :
Pour l'année 2025, la Caisse d'Allocations Familiales de Meuse a accordé à votre Association une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 €.



8. Subvention de la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy

➤ Administrateur concerné :

La Commune de Vandœuvre-lès-Nancy représentée par son Maire, Monsieur Patrice DONATI.

➤ Nature et modalités :

Pour l'année 2025, la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy a accordé à votre Association une subvention d'un montant de 5 000 € afin de consolider l'exercice de ses compétences notamment en matière de lutte contre l'habitat indigne et non décent et de mieux informer les habitants.

La subvention comprend :

- L'accompagnement de la commune dans l'analyse des dossiers individuels relevant de la lutte contre l'habitat indigne (environ une vingtaine de dossiers « complexes » / an) ;
- Une assistance pour la mise en place de fiches « procédures » permettant de sécuriser l'action communale ;

9. Contribution financière privée :

➤ Action Logement :

Administrateur concerné : Action Logement

Nature et modalités :

Au titre de l'année 2025, Action Logement a accordé à votre Association une participation financière d'un montant de 93 844 €.

10. Cotisations

➤ Crédit Agricole de Lorraine :

Administrateur concerné : Crédit Agricole de Lorraine

Nature et modalités :

Au titre de l'année 2025, le Crédit Agricole de Lorraine a versé à votre Association une cotisation d'un montant de 1 000 €.



➤ **Commune de Vandœuvre-lès-Nancy :**

Administrateur concerné : La Commune de Vandœuvre-lès-Nancy représentée par son Maire, Monsieur Patrice DONATI.

Nature et modalités :

Au titre de l'année 2025, la Commune de Vandœuvre-lès-Nancy a versé à votre Association une cotisation d'un montant de 700 €.

➤ **Etablissement Public Foncier Lorrain :**

Administrateur concerné : Etablissement Public Foncier Lorrain

Nature et modalités :

Au titre de l'année 2025, l'Etablissement Public Foncier Lorrain a versé à votre Association une cotisation d'un montant de 500 €.

➤ **Synergie et Habitat :**

Administrateur concerné : Synergie et Habitat

Nature et modalités :

Au titre de l'année 2025, Synergie et Habitat a versé à votre Association une cotisation d'un montant de 30 €.

➤ **Droit Au Logement :**

Administrateur concerné :
Droit Au Logement

Nature et modalités :

Au titre de l'année 2025, le Droit Au Logement a versé à votre Association une cotisation d'un montant de 30 €.

➤ **Centre d'Amélioration du Logement 54 - SOLIHA :**

Administrateur concerné :
Centre d'Amélioration du Logement 54 - SOLIHA

Nature et modalités :

Au titre de l'année 2025, le Centre d'Amélioration du Logement 54 – SOLIHA a versé à votre Association une cotisation d'un montant de 30 €.



➤ **CAUE 54 :**

Administrateur concerné : Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement 54

Nature et modalités :

Au titre de l'année 2025, le CAUE 54 a versé à votre Association une cotisation d'un montant de 30 €.

➤ **Chambre Syndicale des propriétaires et copropriétaire (UNPI) :**

Administrateur concerné : Chambre Syndicale des propriétaires et copropriétaires (UNPI)

Nature et modalités :

Au titre de l'année 2025, la chambre syndicale des propriétaires et copropriétaires a versé à votre Association une cotisation d'un montant de 30 €.

11. Loyers

➤ **Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle :**

Administrateur concerné :

Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle représenté par sa Présidente.

Nature et modalités :

Par conventions d'occupation temporaire et précaire du 25 janvier 2016 modifiée par un avenant du 20 juillet 2017, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle met à la disposition de votre Association au titre de l'année 2025, à titre gratuit, afin de développer son activité interdépartementale auprès du public, des locaux dépendant d'un ensemble immobilier situés 48 Esplanade Jacques Baudot 54000 Nancy dans le bâtiment dénommé « Emile André » d'une superficie de 98 m².

Ces locaux ont été valorisés par le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle pour un total 19 752 € pour l'année 2025, réparti comme suit :

- Redevance d'occupation : 13 680 €
- Electricité : 2 177 €
- Entretien des locaux : 1 052 €
- Chauffage : 2 607 €
- Eau : 236 €

En application du règlement ANC n°2018-06, ces contributions volontaires en nature ont été comptabilisées.



➤ **Conseil Départemental de Meuse :**

Administrateur concerné :

Le Conseil Départemental de Meuse représenté par son Président.

Nature et modalités :

Par conventions de mise à disposition précaire et révocable du 23 mai 2018 renouvelées par tacite reconduction, le Conseil Départemental de Meuse met à la disposition de votre Association au titre de l'année 2025, pour l'euro symbolique, les locaux suivants afin de développer son activité interdépartementale auprès du public :

- Un ensemble immobilier mis à disposition par le C.C.A.S. de Verdun situé au 55 avenue Miribel - 55100 Verdun (parcelle cadastrée BS 426) au 1^{er} étage de l'immeuble d'une superficie de 20,23 m²,
- Des locaux et du mobilier situés au 2^{ème} étage de l'Hôtel du Département - Place Pierre François Gossin - 55000 Bar-le-Duc d'une superficie de 23 m².

Ces contributions volontaires en nature n'ont pas été comptabilisées mais mentionnées en annexe en application du règlement ANC n° 2018-06 car l'entité n'a pas été en mesure de valoriser ces contributions.

Fait à Nancy, le 19 juin 2026

BATT AUDIT

Charlotte GENATIO



Commissaire aux Comptes